

Conseil Départemental de la Loire  
8 rue de l'Artisanat  
42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

Tél. : 04 77 59 11 11  
Fax : 04 77 57 04 27  
[cd.42@ordre.medecin.fr](mailto:cd.42@ordre.medecin.fr)

## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE FORMATION

Le Conseil Départemental de la Loire de l'Ordre des Médecins est doté d'une salle de formation destinée aux organisations et associations de médecins.

Le contrat définit les modalités d'utilisation.

Entre :

Conseil Départemental de la Loire de l'Ordre des Médecins

*D'UNE PART*

Et :

Nom, Prénom :

Nom de l'Association :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

*D'AUTRE PART*

1. **Equipement** :

La salle comporte : 98 chaises  
10 grandes tables pliables  
1 rétroprojecteur  
1 sonorisation  
2 micros  
1 paper board

Une kitchenette est mise à disposition (réfrigérateur, micro-ondes...)

Une terrasse extérieure avec des cendriers est accessible depuis la salle de formation.

Aucun agrafage, clouage, collage ou tout autre moyen d'encrage sur les murs, plafonds, fenêtres, portes, ne pourra être toléré.

Il est rappelé à toutes fins utiles :

- En cas d'incendie, déclencher le système d'alarme à l'aide des boîtiers rouges brise-glace.
- Il est interdit de fumer dans le hall d'entrée, le couloir et la salle.

2. **Location** :

La salle de formation et les équipements sont prêtés gracieusement aux organisations et associations de médecins. Nous vous demandons d'en prendre soin.

3. **Prestations extérieures** :

L'utilisation de la salle nécessite le recours à :

- Une société de nettoyage afin de remettre en parfait état de propreté les locaux mis à disposition. Cette prestation sera facturée **30 euros** à l'association médicale co-contractante.
- Un vigile dont la mission est de gérer le système d'alarme et de veiller à l'ouverture et la fermeture des locaux et du portail. Cette prestation sera facturée **60 euros par intervention** à l'association médicale co-contractante (soit 120 euros pour l'ouverture et la fermeture).

Nous demandons de bien respecter les horaires d'ouverture et de fermeture que vous avez indiqués afin de limiter les déplacements du vigile.

4. **Caution** :

Une caution de **1000 euros** est demandée au moment de la réservation et sera restituée après vérification du matériel et de l'état de la salle.

5. **Réservation** :

Pour tout renseignement ou pour vous assurer de la disponibilité de la salle, nous sommes à votre disposition :

**Tél. : 04.77.59.11.11**  
**mail : [cd.42@ordre.medecin.fr](mailto:cd.42@ordre.medecin.fr)**

**Afin que votre réservation puisse être acceptée et validée, nous vous demandons de nous retourner ce document 15 jours avant le début de la formation accompagné du document « demande de mise à disposition de la salle de formation » dûment complété.**

Fait en double exemplaire.

A ....., le .....

Signature et tampon